Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_5-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie BP 31 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 18 novembre 2025, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Loïc BONNEMAINS.

Etaient présents (19) : Mesdames et Messieurs, Jean-Loïc BONNEMAINS, Annie AUDIC, Ronan LE DELEZIR, Annick DANIEL, Michel ROULLE, Catherine CHANTELOT, André LE CHAPELAIN, Hubert DERACHE, Marie-Pierre LOIZIC, Michel LE MENTEC, Augustin GASCHIGNARD, Marianne LE BARON, Patricia LE VIGOUROUX, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Simon-Maël DESNOES, Sandra LE BIHAN, Anaïs HENRIO, Jeanne DREANO.

Absents excusés (3) : Solenn LE GLOAHEC, Christelle LE GLOAHEC, Benoît MADEC.

Secrétaire de séance : Ronan LE DELEZIR

Conseillers en exercice : 22	Présents : 19	Votants : 19

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2025-7-5 Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur Jean-Loïc BONNEMAINS

La commune procèdera, du 15 janvier au 14 février 2026, à l'enquête de recensement de la population. En contrepartie, une dotation forfaitaire de 6 909 euros sera versée par l'Etat en compensation du travail engagé pour préparer et réaliser cette enquête. Compte-tenu des dates de formation prévues (5 et 12 janvier de 9h30 à 12h30), les agents recenseurs devront être disponibles dès le début du mois de janvier 2026.

Chaque personne recensée peut répondre aux questionnaires du recensement via internet. Ce mode de réponse améliore la qualité du service rendu aux habitants et permet de réaliser d'importantes économies de moyens.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 056-215600461-20251124-2025_7_5-DE

Madame Valérie LE MAUR KERDUDO a été nommée coordonnatrice communale par arrêté municipal du 7 juillet 2025. Madame Clémentine BOUVET a été nommée coordonnatrice communale suppléante par arrêté municipal du 7 juillet 2025. Le coordonnateur est l'interlocuteur de l'INSEE durant cette période, il assure un soutien logistique au personnel chargé du recensement et organise la campagne locale de communication.

La commune a été découpée en neuf districts et neuf agents recenseurs vont être recrutés à cette occasion.

En 2026, les agents recenseurs devront effectuer une mise sous pli de la lettre aux habitants ainsi que de la notice internet, ce qui n'était pas le cas en 2020.

Les agents recenseurs et le coordonnateur communal doivent veiller à la stricte confidentialité des données collectées. Un agent recenseur quittant ses fonctions ou arrivant tardivement, et réalisant donc partiellement la mission, verra lesdites indemnités proratisées.

La rémunération des agents recenseurs relevant de la responsabilité des communes, différents forfaits sont proposés à l'assemblée :

Bulletin individuel	1.50 €
Feuille de logement Feuille de logement non enquêtée	1.15 € 1.00 €
Frais de déplacements	Rémunération au réel selon le barème kilométrique en vigueur
Séance de formation (demi-journée)	30.00 €
Mise sous pli des notices internet	70.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la création de 9 emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet pour la période de janvier à février 2026.
- **Fixe** la rémunération nette des agents recenseurs suivant la présentation ci-dessus.

19 pour, 0 abstention, 0 contre

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Jean-Loïc BONNEMAINS

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Mairie de Crac'h - Place René Le Mené - 56950 CRAC'H - Tél. 02 97 55 03 17 - Courriel : accueil@crach.bzh